



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 25 septembre 2019

---

## OBJET :

DE-19-09--06) CESSION DU LOT N°623 DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS  
10, BOULEVARD DE LA LIBERATION

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absents excusés** : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190925-lmc1H6574H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2019 Date de Publication : 30/09/2019
---

## PROJET DE DÉLIBÉRATION – POINT 6

Le Conseil,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du Conseil Municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du Conseil de Territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la décision n° AU-19-268 en date du 19 juillet 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, le lot de copropriété n°623 dépendant de l'ensemble immobilier sis 10, boulevard de la Libération à Vincennes au prix de 10 000 € ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 9 août 2019 ;

Considérant que la VINCEM, société d'économie mixte de la commune de Vincennes, a manifesté le souhait d'acquérir le lot susmentionné, à usage d'emplacement de stationnement, afin de garantir un meilleur équilibre financier du programme de construction au 111, rue Defrance comprenant quatorze logements dont sept sociaux en lui permettant, compte tenu de l'amortissement de cette acquisition un coût global moindre que la location de places jusque-là envisagée ;

Considérant que la réalisation du programme susvisé est de nature à contribuer à la mise en œuvre de la politique de mixité sociale dans l'habitat menée par la commune, en permettant notamment d'élargir le parc social par la réalisation de petites opérations intégrées dans le tissu urbain ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 19 septembre 2019,

### DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la cession du lot de copropriété n°623 dépendant de l'ensemble immobilier sis 10, boulevard de la Libération à Vincennes à la VINCEM au prix de 10 000 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*